



## Relations preneur bailleur

Par **fbskj**, le **17/07/2013** à **15:37**

Bonjour,

Si un bailleur obtient des informations sur le fait que son preneur est en difficultés financières et risque de rentrer en procédure collective, que conseillerez-vous de faire pour obtenir une résiliation à l'amiable et ainsi éviter les difficultés liées aux procédures collectives ?

Par avance, merci beaucoup pour votre réponse.

fbskj

**Rien .**

***La loi oblige le propriétaire expectatif , à attendre les impayés pour pouvoir agir et ester ( Restait autrefois un superprivilège sur les meubles )***